

Accouchement des grossesses gémellaires

Transfert en urgence
à la maternité

En l'absence d'un accouchement
Imminent de J2 :
NE PAS ROMPRE sur J2
Eviter toute manœuvre active sur J2
**Et transfert rapide dès la naissance
de J1**
La délivrance n'aura lieu qu'après la
naissance des deux enfants
**Pas de syntocinon® avant la
naissance de J2**

